



*Date de dépôt : 11 décembre 2024*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le dispositif d'information et d'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) au cycle d'orientation**

L'article 79, alinéa 4, de la loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015 (LIP; rs/GE C 110), donne mission au bureau du conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) de garantir la mise en œuvre de la prestation de préparation au choix scolaire et professionnel et l'invite à rendre un rapport annuel sur l'atteinte des objectifs à la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport du Grand Conseil.

Le document joint est le cinquième rapport annuel émanant du bureau du CIF et il porte sur l'année 2023. Son format a été revu, en cohérence avec la priorité 4<sup>1</sup> du CIF, « Renforcer l'information et l'orientation scolaires et professionnelles, en particulier au cycle d'orientation ». Les indicateurs définis sont organisés selon 3 axes :

- renforcer la prestation d'information et d'orientation scolaires et professionnelles (IOSP);
- valoriser la formation professionnelle; et
- consolider la participation des milieux professionnels à l'IOSP.

A noter que, suite au récent rapport du service d'audit interne (SAI) sur le pilotage de la politique d'information et d'orientation des élèves, des réflexions seront menées par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) pour clarifier les responsabilités en termes de pilotage, en particulier de la prestation de préparation au choix scolaire et

---

<sup>1</sup> Priorités du conseil interprofessionnel pour la formation 2023-2028 :  
<https://www.ge.ch/document/33796/telecharger>

professionnel, et pour identifier des indicateurs complémentaires visant à attester la délivrance de cette prestation.

## Résumé

Le dispositif IOSP a connu plusieurs évolutions positives en termes de valorisation de la filière de formation professionnelle, telles que la généralisation du dispositif Go-Apprentissage à l'ensemble des 19 cycles d'orientation (CO) et l'élargissement de la diffusion du journal d'information *Le Génie des Métiers*, notamment à l'ensemble des parents d'élèves du CO, aux parents d'élèves de 1<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire II (ES II), aux communes et aux associations professionnelles. On relève également un rôle accru des milieux professionnels dans l'IOSP, à travers la mise en place du dispositif des référents métiers et du développement par l'Association paritaire pour la formation professionnelle (APFP) de plateformes numériques permettant de faciliter l'information et l'orientation du public (monparcours.ch) et la recherche de places de stage (GeStage.ch).

Pour renforcer la prestation IOSP, les membres du bureau du CIF soutiennent les lignes directrices suivantes :

- l'ensemble des parents et des élèves doivent remplir le bilan d'orientation en fin de 10<sup>e</sup> année. En outre, tous les élèves doivent être amenés à élaborer leur curriculum vitae (CV);
- tous les élèves des sections communication et technologie (CT), langues vivantes et communication (LC) et littéraire-scientifique (LS) doivent pouvoir réaliser un stage de découverte de 2 à 5 jours durant leur parcours au CO;
- garantir une information aux parents de 10<sup>e</sup> année lors de séances d'information spécifiquement dédiées à l'IOSP dans l'ensemble des CO.

En outre, il s'agit de systématiser la collaboration entre le corps enseignant et les référents métiers, pour faciliter l'organisation des actions et des événements IOSP. Le bureau du CIF souhaiterait également disposer d'informations plus précises concernant les stages d'observation (nombre de stages réalisés par degré scolaire, section, domaine de formation, etc.).

Globalement, les transitions vers les formations professionnelles après le CO sont plutôt stables ces dernières années. En 2023, on observe une légère baisse des formations plein temps et une légère hausse des formations duales (4,4% contre 3,8% en 2022). A la rentrée 2023, Genève a connu une hausse marquée du nombre de places d'apprentissage proposées par les entreprises, notamment grâce aux actions de prospection ciblée mises en place, aux mesures de soutien aux entreprises formatrices et aux autres actions de

valorisation et de promotion de la formation professionnelle (Cité des métiers, l'Expo qui s'est tenue en novembre 2022).

Le développement des places d'apprentissage reste un enjeu central. Rappelons que Genève est le canton qui connaît le taux d'apprenties et apprentis, par rapport au nombre d'emplois équivalents plein temps (ETP), le plus bas de Suisse (1,7% contre 4,3% en moyenne suisse) et un nombre très faible de places non repourvues (près de 6% en 2023, contre 16% au niveau national). Ce contexte est peu favorable pour les jeunes du CO, qui se retrouvent en concurrence directe avec des profils plus âgés, alors que l'objectif partagé du CIF et du Conseil d'Etat est de favoriser l'entrée directe en apprentissage, en particulier dual.

Pour augmenter et diversifier les places d'apprentissage, plusieurs pistes sont envisagées par le bureau du CIF ou déjà en cours de réalisation : campagne de sensibilisation et de promotion de l'apprentissage auprès des entreprises, modalités de formation innovantes telles que les filières duales-mixtes, meilleure reconnaissance des formatrices et formateurs en entreprise, notamment à travers la formation eduPros, qui leur est dédiée, mesure permettant de favoriser les entreprises formatrices lors des procédures d'adjudication des marchés publics (gré à gré et sur invitation), réflexion sur les conditions cadres de l'apprentissage, ainsi que mise en place de mesures incitatives, voire contraignantes, par exemple sur le modèle de la politique de l'apprentissage de l'Etat de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET

*Annexe :*

*Cinquième rapport du Conseil interprofessionnel pour la formation sur le dispositif d'information et d'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) au cycle d'orientation, juin 2024*

## **Dispositif d'information et d'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) au Cycle d'orientation**

---

Rapport du bureau du Conseil interprofessionnel  
pour la formation à la Commission de l'enseignement,  
de l'éducation, de la culture et du sport du Grand Conseil

Juin 2024

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES ABREVIATIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>1. CONTEXTE .....</b>	<b>4</b>
1.1 Cadre légal.....	4
1.2 Le dispositif IOSP .....	4
1.3 Travaux et priorités du CIF.....	7
<b>2. SUIVI DES ACTIONS ET MESURES DÉFINIES PAR LE CIF .....</b>	<b>7</b>
<b>3. INDICATEURS .....</b>	<b>9</b>
3.1 Indicateurs de moyens .....	10
3.2 Indicateurs de performance .....	14
<b>3. CONCLUSION.....</b>	<b>16</b>
<b>4. ANNEXES .....</b>	<b>17</b>

## LISTE DES ABREVIATIONS

APFP	Association paritaire pour la formation professionnelle UAPG-CGAS
CDFP	Commission des directeurs des centres de formation professionnelle
CFP	Centre de formation professionnelle
CGAS	Communauté genevoise d'action syndicale
CIF	Conseil interprofessionnel pour la formation
CO	Cycle d'orientation
CT	Section communication et technologies
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DIP	Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
ECG	Ecole de culture générale
EP	Ecole primaire
ForPro	Fondation pour la promotion et la valorisation de la formation professionnelle
IOSP	Information et orientation scolaires et professionnelles
LC	Section langues vivantes et communication
LIP	Loi sur l'instruction publique
LS	Section littéraire-scientifique
OFPC	Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
PSYCOSP	Psychologue conseillère et conseiller en orientation
RD	Responsable de discipline
SEE	Service enseignement et évaluation de l'enseignement obligatoire
SISP	Service de l'information scolaire et professionnelle
UAPG	Union des Associations patronales genevoises

## 1. CONTEXTE

### 1.1 Cadre légal

L'article 79 al. 4 de la loi sur l'instruction publique (LIP), modifié le 1<sup>er</sup> août 2018, donne la mission au bureau du Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) de « garantir la mise en œuvre de la prestation » de préparation au choix scolaire et professionnel et l'invite à rendre un rapport annuel sur l'atteinte des objectifs à la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport.

### 1.2 Le dispositif IOSP

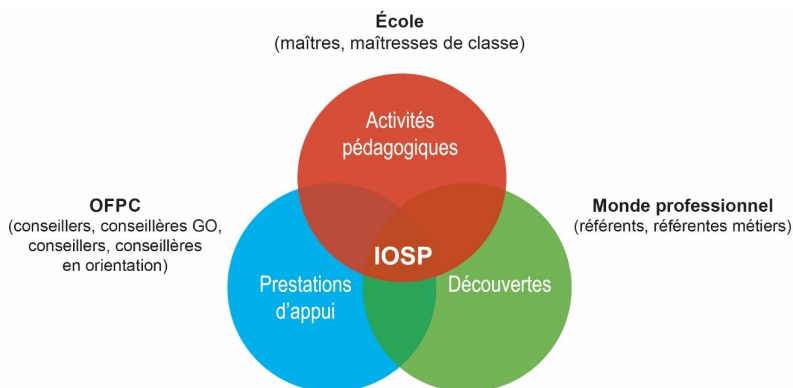
Le dispositif IOSP prépare les élèves au choix professionnel en impliquant une collaboration de l'ensemble des acteurs de l'orientation, afin que chaque élève puisse faire un choix de formation éclairé. Le dispositif IOSP s'appuie sur des fondements légaux, institutionnels et pédagogiques solides.

L'IOSP repose sur des activités pédagogiques données par les maîtresses et maîtres de classe, une collaboration avec l'OFPC, des activités phares (Cité-métiers.ch-l'expo, SwissSkills, etc.) et des liens avec le monde professionnel.

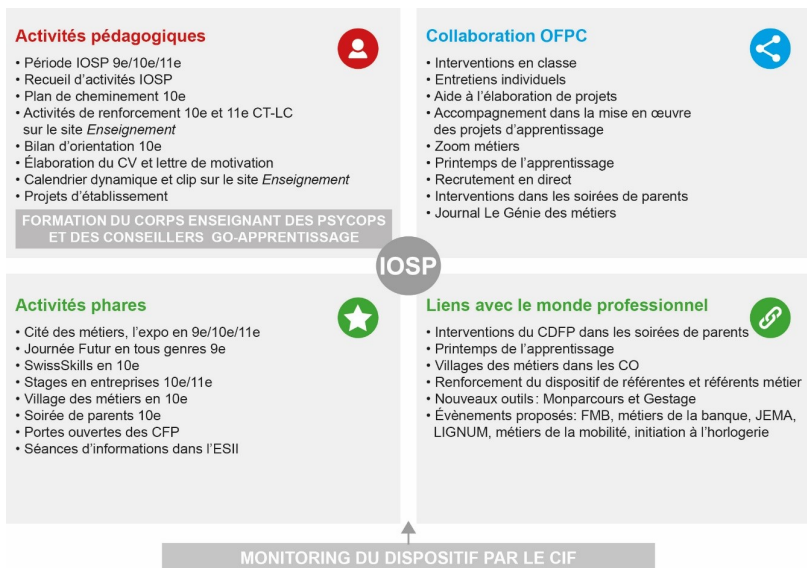
Des périodes d'enseignement sont intégrées à la grille horaire durant les trois années de scolarité du CO, assorties d'une activité phare dans les établissements par année de scolarité. En 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années, 0,5 période d'enseignement d'IOSP est dispensée par semaine à l'ensemble des élèves et 1 période supplémentaire est également dispensée en 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> pour les élèves des sections de CT et LC.

En terme de formation du corps enseignant, l'ensemble des nouvelles maîtresses et nouveaux maîtres de classe bénéficient d'un accompagnement et d'une formation obligatoire leur présentant le cadre légal, institutionnel et pédagogique de l'IOSP, les voies de formation après le CO et un panorama des ressources à disposition.

Enfin, la cartographie (annexe 3) illustre toute la diversité des actions menées au sein des établissements.



## Comment le dispositif est-il mis en œuvre?



Les mesures suivantes ont été mises en place pendant l'année scolaire 2022-2023 :

- Elargissement du dispositif Go-Apprentissage à 18 établissements sur 19 visant à favoriser l'entrée directe en apprentissage en entreprise des élèves de 11<sup>e</sup> année.
- Un plan de cheminement en 10<sup>e</sup> année pour les séquences pédagogiques a été proposé au corps enseignant IOSP, visant à les aider à organiser les ressources, apporter une cohérence entre les établissements et finalement valoriser le bilan d'orientation de fin de 10<sup>e</sup> année.
- Plusieurs supports ont été créés pour rapprocher le monde scolaire et le monde professionnel : un calendrier IOSP dynamique, un flyer numérique et un clip.
- Mise en place du dispositif des référentes et référents métiers.
- Participation de l'ensemble des classes de 10<sup>e</sup> année aux SwissSkills.
- Participation de l'ensemble des CO à la Cité-métiers.ch-l'expo.
- Un renforcement de la communication aux parents avec des interventions de partenaires (SISP, ECG, CDFP, Collège).
- Organisation d'un événement "Les défis de la transition écologique sous l'angle de la formation professionnelle" à l'attention des acteurs et actrices de l'IOSP (corps enseignant, Psycosp, conseillères et conseillers Go-Apprentissage, RD IOSP, référentes et référents métiers).
- Conception du Journal *Le Génie des Métiers* adressé à l'ensemble des parents des élèves de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> année.



De nouveaux partenariats ont également été construits. Des classes du CO ont ainsi participé aux journées des métiers du bois, des métiers de la mobilité et à une initiation à l'horlogerie.

Depuis la rentrée scolaire 2023-2024, les mesures suivantes sont en cours :

- Généralisation aux 19 établissements du dispositif Go-Apprentissage.
- Elaboration du plan de cheminement en 11<sup>e</sup> année proposé au corps enseignant IOSP pour les séquences pédagogiques, afin de les aider à organiser les ressources, apporter une cohérence entre les établissements et mieux orienter les élèves.
- Organisation d'un cycle de conférences sur *Genre et égalité* et notamment sur *l'orientation scolaire et professionnelle en lien avec les filières MINT*.
- Participation à l'organisation de l'enquête menée par ForPro sur le choix d'orientation pour les jeunes de 11<sup>e</sup> année du CO et 1<sup>ère</sup> année de l'ESII.
- Elargissement de la diffusion du journal *Le Génie des Métiers* de l'OFPC à l'ensemble des parents du CO, aux parents des élèves de 1<sup>ère</sup> année de l'ESII, de l'ACCESS II, du centre de formation préprofessionnelle, des élèves des écoles privées (niveaux secondaires I et II), ainsi qu'aux bénéficiaires de la prestation CAP Formations. Le journal est également transmis au-delà du cercle scolaire, notamment auprès des maisons de quartier, de la Fondation officielle de la jeunesse, des communes et des associations professionnelles.
- Modification du Cahier de l'élève pour la journée Futurs en tous genres afin d'optimiser son utilisation et la participation croisée.
- Expérimentation du projet pilote instrument de profil de compétences transversales au sein d'un établissement du CO. Ce nouvel outil vise à permettre aux élèves de mieux se connaître, d'identifier leurs forces, de se projeter dans leur futur scolaire et/ou professionnel, de valoriser des compétences qui ne sont pas nécessairement reflétées dans leur carnet scolaire et de renforcer leur estime de soi. Ainsi, les élèves exploreront et s'approprient 28 compétences transversales (méthodologiques, sociales et personnelles), s'autoévalueront, apprendront à mettre en valeur leurs compétences sur un CV, une lettre de motivation ou lors d'un entretien d'embauche, et identifieront les compétences requises pour leurs projets futurs.  
Ils recevront une attestation de compétences transversales, mettant en lumière les trois compétences qui les définissent le mieux.
- Expérimentation du projet pilote MANUFACTO, proposé par la fondation Hermès et MAG, au sein d'une classe de 8P et une classe du CO.

De nombreux autres projets IOSP visant notamment à renforcer l'égalité des genres, sont menés auprès des élèves et corps enseignant du primaire et du CO. Par exemple :

- Ateliers proposés par MOD-ELLE, Swiss TecLadies, Elargis tes Horizons.
- Eugénie dans les écoles (projet phare du programme MINT dans les EP).
- Concours « Les Olympes de la parole ».
- Cycle de conférences "Egalité et genre en contexte éducatif", notamment *Qu'entend-on par orientations scolaire et professionnelle en lien avec les filières MINT? En quoi cette question concerne-t-elle le milieu scolaire?*

Pour la rentrée 2024-2025, les actions suivantes sont notamment prévues :

- Déploiement de l'*instrument de profil de compétences transversales* à l'ensemble des établissements.
- Création d'un groupe de travail afin de compléter les fichiers de l'élève en 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> année. Ce portfolio, composé de fichiers pour les élèves, leur permet d'explorer les différentes filières de formation, de se familiariser avec les ressources et les plateformes à disposition, de se questionner sur leurs intérêts scolaires et/ou professionnels, d'élaborer leurs projets et enfin de mettre en œuvre les différentes actions requises à leur réalisation.

### 1.3 Travaux et priorités du CIF

Le Conseil interprofessionnel pour la formation a inscrit le renforcement de l'IOSP, en particulier au Cycle d'orientation dans ses [Priorités 2023-2028](#), avec l'objectif de renforcer la prestation IOSP, de valoriser la formation professionnelle et de consolider la participation des milieux professionnels dans l'IOSP (voir document en annexe).

Pour remplir le mandat institué par l'article 79 al. 4 de la LIP, le bureau du CIF s'est notamment doté des moyens suivants :

- Elaboration d'une nouvelle mouture du rapport pour la législature en lien avec les actions et mesures définies dans la Priorité 4 du CIF.
- Poursuite des travaux du groupe de travail chargé de renseigner les indicateurs définis et de leur évolution.
- Echanges sur les résultats obtenus et évolutions souhaitées lors des séances du bureau du CIF.

## 2. SUIVI DES ACTIONS ET MESURES DÉFINIES PAR LE CIF

Cette partie du rapport sert à assurer un suivi des actions et les principales mesures définies par le CIF. En outre, un certain nombre d'indicateurs ont été définis pour illustrer l'évolution.

### Renforcer la prestation IOSP

Les membres du bureau du CIF soutiennent les lignes directrices fortes suivantes :

- L'ensemble des élèves et parents doivent remplir le bilan d'orientation en fin de 10<sup>e</sup> et l'ensemble des élèves doivent être amenés à élaborer leur CV.
- L'ensemble des élèves de CT, LC et LS doivent bénéficier d'un stage de 2 à 5 jours durant leur parcours au Cycle d'orientation.
- Garantir une information aux parents de 10<sup>e</sup> année lors de séances spécifiquement dédiées à l'IOSP.

Concernant les périodes d'enseignement d'IOSP, les membres du bureau du CIF souhaitent un renforcement pour les élèves de la section LS.

## Valoriser la formation professionnelle

Depuis la rentrée scolaire 2023, le dispositif Go-Apprentissage a été pérennisé dans chaque cycle. Les 19 établissements disposent ainsi d'une conseillère ou d'un conseiller dédié.

En 2023, Genève a connu une hausse du nombre de places d'apprentissage proposées par les entreprises, notamment grâce aux actions de prospection ciblée mises en place, de mesures de soutien aux entreprises formatrices et autres mesures de valorisation et de promotion de la formation professionnelle (Cité des Métiers, l'Expo qui s'est tenue en novembre 2022).

Depuis la rentrée scolaire 2023, la diffusion du Journal "Le Génie des métiers" a été élargie à tous les parents d'élèves du CO, de 1<sup>ère</sup> année de l'ESII et certaines écoles privées. Cette action se poursuivra en 2024-2025.

## Consolider la participation des milieux professionnels

Durant l'année scolaire 2022-2023, le dispositif des référentes et référents métiers a été mis en place. L'information sur ce dispositif s'est poursuivie notamment lors de soirées aux parents d'élèves et à l'occasion de formations aux maîtresses et maîtres de classe. Pour ce faire, le soutien des directions des CO est important. L'APFP relève que ces actions ont un impact notable sur l'utilisation des plateformes monparcours.ch et GeStage.ch, financées par la FFPC (Fondation pour la formation professionnelle et continue).

La plateforme numérique monparcours.ch a été lancée en février 2023 par l'APFP, en collaboration avec l'OFPC, la DGEO et les CFP.

Elle est composée de deux parties :

- partie privée destinée aux partenaires (référentes et référents métiers, corps enseignant du CO et des CFP, conseillères et conseillers Go-Apprentissage, ...) pour faciliter leur mise en réseau et l'organisation d'événements IOSEP. En début d'année 2024, la plateforme compte plus de 482 utilisatrices actives et utilisateurs actifs (au moins une connexion).
- partie publique destinée en particulier aux élèves du CO et leurs parents pour faciliter la recherche d'information dans la construction d'un projet de formation scolaire ou professionnelle.

En 2023, la plateforme a été visitée par 4'000 utilisatrices et utilisateurs. Il est attendu que ce chiffre soit largement supérieur en 2024; le recensement de janvier et février 2024 représentant déjà plus de 1'500 visiteurs, dont 1'400 nouveaux.

La plateforme GeStage.ch a été lancée début 2023 par l'APFP en collaboration avec l'OFPC pour centraliser les places de stages découvertes proposées par les entreprises et les CFP. GeStage.ch est destinée à tous les élèves de l'enseignement secondaire I et II en recherche de places de stage.

Les actions de promotion de cette plateforme sont en cours. Depuis la rentrée 2023, plusieurs actions d'information ont été menées auprès des entreprises, des associations

professionnelles, de l'Etat et des entités du Grand-Etat. Des publications sont également diffusées sur les réseaux sociaux.

### 3. INDICATEURS

Deux types d'indicateurs ont été définis :

- Indicateurs de moyens visant à renseigner sur l'étendue de l'offre des prestations IOSP sur la base des axes prioritaires définis par le CIF.
- Indicateurs de performance du dispositif IOSP permettant de suivre l'évolution des orientations des jeunes à la sortie du CO, les réorientations à l'issue de la première année de l'enseignement secondaire II et les taux de certification AFP et CFC.

Les indicateurs comportent des valeurs réelles et des cibles définies pour la législature.

Les valeurs renseignées sont celles de l'année 2023 (31.12.2023) pour les indicateurs de performance et l'année scolaire 2022-2023 pour les indicateurs de moyens.

### 3.1 Indicateurs de moyens

Ces indicateurs permettent de vérifier si les prestations IOSP sont délivrées selon les objectifs fixés. Ils sont organisés selon trois axes : renforcer la prestation IOSP, valoriser la formation professionnelle et consolider la participation des milieux professionnels dans l'IOSP.

#### Renforcer la prestation IOSP

##### 3.1.1 Nombre de séances de présentation du système de formation aux parents des élèves de 10<sup>e</sup> année (minimum une par CO)

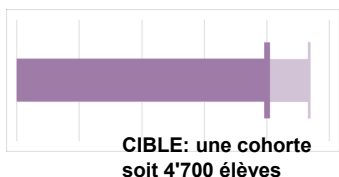
**18/19 CO** Tendance observée ➡



La présentation du système de formation peut être intégrée à une séance "traditionnelle", comportant d'autres thématiques, à laquelle tous les parents de 10<sup>e</sup> sont conviés, ou faire l'objet d'une séance ad hoc. L'avantage de cette dernière est d'avoir plus de temps à disposition pour traiter ce thème, et donc la possibilité de faire intervenir des spécialistes de l'OFPC, des représentants du collège, de l'ECG ou des centres de formation professionnelle. Pour cette raison, la tenue de séances spécifiques à l'IOSP incluant une présentation du système de formation est souhaitée.

##### 3.1.2 Nombre de stages effectués par les élèves du CO

**4'057** Tendance observée ↗




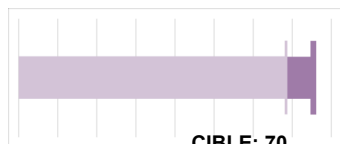
Cet indicateur prend en compte l'ensemble des élèves du CO ayant effectué une demande d'enregistrement de stage (en entreprise ou dans les CFP), toutes sections et années confondues. Le nombre de stages réalisés est en nette augmentation (2'089 en 2023, 1'414 en 2022). Cette hausse peut s'expliquer par la reprise des stages après la crise sanitaire, ainsi qu'un renforcement de l'information auprès des élèves. Rappelons que l'accès aux stages est ouvert aux élèves de 10<sup>e</sup>, pour un déroulement qui devrait se situer idéalement entre le deuxième semestre de 10<sup>e</sup> année et le premier semestre de 11<sup>e</sup> année. L'OFPC souhaite développer un outil informatique pour l'enregistrement des stages qui permettra de donner des informations plus précises sur le

nombre d'élèves ayant réalisé au moins un stage, leur établissement scolaire, leur degré et section, le domaine/métier (...). Ces précisions devraient être disponibles pour le prochain rapport.

## Valoriser la formation professionnelle

### 3.1.3 Nombre moyen de jeunes reçus par conseillère ou conseiller Go-Apprentissage par établissement

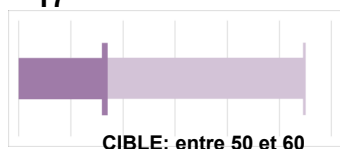
**76** Tendence observée 



Ces trois dernières années, les conseillères et conseillers de Go-Apprentissage ont reçu en moyenne environ 70 élèves par établissement, essentiellement des élèves de 11<sup>e</sup>. Un quart des élèves de 11<sup>e</sup> sont reçus (ce qui signifie qu'un élève sur 4 envisage un apprentissage) et 5% des élèves de 10<sup>e</sup>.

### 3.1.4 Nombre d'événements référencés sur monparcours.ch

**17**

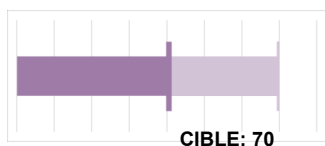


La plateforme monparcours.ch a été mise en ligne en février 2023. La donnée renseignée couvre uniquement la période entre février et août 2023. Il s'agit des événements comme les Villages des Métiers, les Portes Ouvertes dans les CFP, les visites d'ateliers CIE et d'entreprises, d'interventions d'entreprises ou associations professionnelles dans les établissements du CO. Ce chiffre n'inclut ni les recrutements en direct ni les zooms métiers de l'OFPC. Un village des métiers ou événement apparenté est en principe organisé chaque année pour les élèves de 10<sup>e</sup> année dans chaque CO et se déroule sur une demi-journée ou une journée entière. Certains établissements organisent aussi un village des métiers pour les élèves de 11<sup>e</sup> année, en début d'année scolaire. En principe, tous les élèves concernés y participent.

## Consolider la participation des milieux professionnels

### 3.1.5 Nombre d'entreprises proposant des stages sur la plateforme GeStage

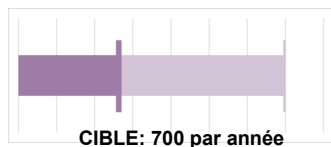
41



La plateforme GeStage a été lancée lors de la Cité des Métiers l'Expo en novembre 2022. La donnée renseignée couvre la période depuis son lancement jusqu'en août 2023. Pour mieux faire connaître cette plateforme, des actions d'information sont menées au sein des soirées de parents, des recrutements en direct et autres événements tels que le printemps de l'apprentissage.

### 3.1.6 Nombre de stages proposés sur la plateforme GeStage

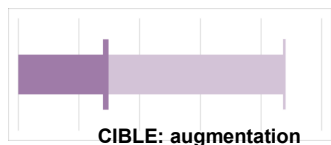
269



La plateforme GeStage a été lancée lors de la Cité des Métiers l'Expo en novembre 2022. La donnée renseignée couvre la période depuis son lancement jusqu'en août 2023.

### 3.1.7 Nombre de places d'apprentissage annoncées par les entreprises

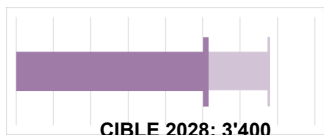
2'936 Tendance observée 



L'offre globale des places d'apprentissage de 2023 a connu une hausse de 16% par rapport à 2022. Si Genève souhaite se rapprocher de la moyenne nationale, une augmentation conséquente du nombre de places d'apprentissage est nécessaire. Il s'agit de renforcer la formation professionnelle initiale dans les secteurs publics et privés et de responsabiliser les entreprises à offrir davantage de places AFP et CFC pour former la relève et remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, notamment à travers des mesures de facilitation et de soutien aux entreprises.

### 3.1.8 Nombre de contrats d'apprentissage duals signés


**2'570** Tendance observée 

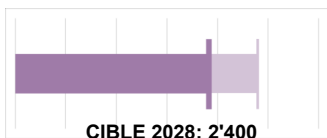


Le nombre de contrats d'apprentissage signés à la rentrée scolaire 2023 a augmenté de manière significative par rapport à l'année précédente (hausse de 9.5%). Il s'agit du niveau le plus élevé atteint depuis plus de 20 ans.

L'OFPC et les partenaires professionnels se fixent comme objectif d'augmenter annuellement de 5% le nombre de contrats d'apprentissage duals.

### 3.1.9 Nombre d'entreprises formatrices actives

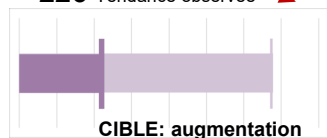
**1'986** Tendance observée 



En 2023, le nombre d'entreprises autorisées à former, formant au moins une apprentie ou un apprenti, a légèrement diminué (-157) par rapport à l'année précédente.

### 3.1.10 Nombre d'entreprises engageant une apprentie ou un apprenti pour la 1<sup>ère</sup> fois

**226** Tendance observée 



Le nombre d'entreprises formant pour la première fois a lui aussi quelque peu diminué en 2023. Il est passé de 273 à 226 entreprises. Si Genève souhaite se rapprocher de la moyenne nationale, une augmentation conséquente du nombre d'entreprises formatrices est nécessaire.



## 3.2 Indicateurs de performance

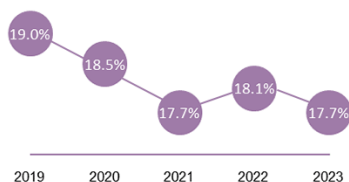
Ces indicateurs visent à mesurer si davantage de jeunes de 11<sup>e</sup> année entrent directement en formation professionnelle duale et plein temps. Ils permettent également de suivre l'évolution des transferts à l'issue de la première année de l'enseignement secondaire II, ainsi que les taux de certification de la formation professionnelle.

L'objectif partagé par le CIF et le Conseil d'Etat est de favoriser l'entrée directe en apprentissage, en particulier dual.

### 3.2.1 Taux d'entrée en formation professionnelle à l'issue de la 11<sup>e</sup> année

**17.7%**

Tendance observée  Evolution souhaitée 

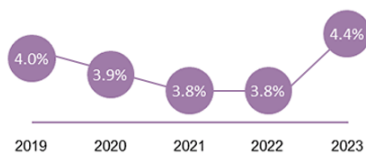


Cet indicateur mesure le nombre de jeunes de 11<sup>e</sup> année entrant directement en formation professionnelle (AFP et CFC avec ou sans maturité professionnelle intégrée) par rapport à l'ensemble des élèves de 11<sup>e</sup> année. Globalement, l'entrée en formation professionnelle duale et à plein temps en école, après le CO, est plutôt stable, cette année on observe une légère baisse des formations plein temps et une légère hausse des formations duales.

### 3.2.2 Taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue de la 11<sup>e</sup> année

**4.4%**

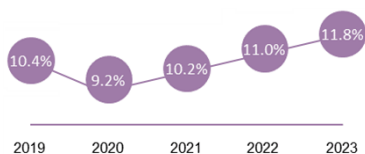
Tendance observée  Evolution souhaitée 



Le taux d'entrée directe en formation duale après le CO est en légère augmentation (4.4%, soit 200 jeunes en 2023-2024 et ils étaient 168 en 2022-2023). Cette légère hausse suit quelques années où ce taux n'évoluait que très peu. Une observation sur quelques années permettra de savoir si c'est l'amorce d'une évolution ou non.

### 3.2.3 Taux de transfert à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année de l'ESII

## 11.8%

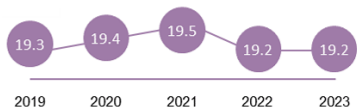
Tendance observée Evolution souhaitée 

Cet indicateur mesure les changements de filières après la première année du secondaire II (collège, ECG, formation professionnelle plein temps et duale) sans les redoublements. Le renforcement du dispositif IOSP devrait contribuer à diminuer cette valeur grâce à une meilleure orientation des jeunes.

Le taux de transfert est en hausse pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, et atteint 11.8% avec une hausse d'environ 1% chaque année depuis les chiffres de 2021. Si en 2021 la situation particulière due à la pandémie de COVID a pu limiter les réorientations au début du secondaire II, la hausse constatée se poursuit alors que cet événement particulier est terminé depuis trois ans.

### 3.2.4 Age médian d'entrée en apprentissage dual

## 19.2

Tendance observée  Evolution souhaitée 

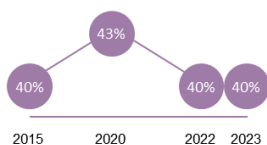
L'âge médian divise les apprenties et apprentis en deux groupes numériquement égaux, une moitié étant plus jeune et l'autre moitié est plus âgée, ce qui permet de corriger le biais des adultes entrant tardivement en apprentissage.

L'objectif de cet indicateur est de suivre l'évolution de l'âge des jeunes entrant en formation professionnelle duale (évolution souhaitée à la baisse). Actuellement l'âge médian est à 19.2 ans (environ 19 ans et 2 mois) et est identique à celui de l'année dernière.

### 3.2.5 Taux de certification en formation professionnelle (CFC et AFP) sur l'ensemble des diplômes du secondaire II

## 40%

Tendance observée → Evolution souhaitée ↗



En 2023, les CFC représentent 36% des diplômes délivrés (21% en voie duale et 15% en voie plein temps). Depuis 2015, ce taux est relativement stable, sauf un léger recul des CFC délivrés dans une école à plein temps (16% en 2020 et 19% en 2015). Le CFC demeure le premier titre de niveau secondaire II distribué à Genève (2'219 CFC, dont 1'281 à l'issue d'une formation duale et 938 à l'issue d'une formation plein temps). Pour les AFP, elles représentent 4% des diplômes délivrés dont les trois quarts à l'issue d'une formation duale.

## 3. CONCLUSION

Le dispositif IOSP a connu plusieurs évolutions positives en terme de valorisation de la filière de formation professionnelle, dont notamment la généralisation du dispositif Go-Apprentissage à l'ensemble des 19 cycles et la diffusion du journal d'informations *Le Génie des métiers* aux parents d'élèves. On relève également un rôle accru des milieux professionnels dans l'IOSP, à travers la mise en place du dispositif des référents métiers et du développement par l'APFP de plateformes numériques permettant de faciliter l'information et l'orientation du public (monparcours.ch) et la recherche de places de stages (GeStage.ch).

Pour renforcer la prestation IOSP, les membres du bureau du CIF soutiennent les lignes directrices fortes suivantes:

- Remplir le bilan d'orientation en fin de 10<sup>e</sup> année par l'ensemble des élèves et leurs parents. En outre, l'ensemble des élèves doivent être amenés à élaborer leur CV.
- Tous les élèves de CT, LC et LS doivent pouvoir réaliser un stage de découverte de 2 à 5 jours.
- Garantir une information aux parents de 10<sup>e</sup> année lors de séances d'informations spécifiquement dédiées à l'IOSP dans l'ensemble des CO.

En outre, il s'agit de systématiser la collaboration entre le corps enseignant et les référents métiers pour faciliter l'organisation des actions et événements IOSP. Le bureau du CIF souhaiterait également disposer d'informations plus précises concernant les stages d'observation (nombre de stages réalisés par degré scolaire, section, domaine de formation, etc.).

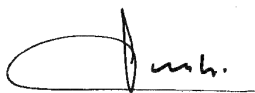
Globalement les transitions vers les formations professionnelles après le CO sont plutôt stables ces dernières années. En 2023, on observe une légère baisse des formations plein temps et une légère hausse des formations duales (4.4% contre 3.8 % en 2023). A la rentrée 2023, Genève a connu une hausse marquée du nombre de places d'apprentissage

proposées par les entreprises, notamment grâce aux actions de prospection ciblée mises en place, de mesures de soutien aux entreprises formatrices et autres actions de valorisation et de promotion de la formation professionnelle (Cité des métiers, l'Expo qui s'est tenue en novembre 2022).

Le développement des places d'apprentissage reste un enjeu central. Rappelons que Genève est le canton qui connaît le taux d'apprenties et d'apprentis le plus bas de Suisse (1.7% contre 4.3% en moyenne Suisse) et un nombre très faible de places non repourvues (près de 6%). Ce contexte est peu favorable pour les jeunes du CO qui sont en concurrence directe avec des profils plus âgés, alors que l'objectif partagé du CIF et du Conseil d'Etat est de favoriser l'entrée directe en apprentissage, en particulier dual.

Pour augmenter et diversifier les places d'apprentissage, plusieurs pistes sont envisagées ou déjà en cours de réalisation : campagne de sensibilisation et de promotion de l'apprentissage auprès des entreprises, modalités de formation innovantes telles que les filières duales-mixtes, meilleure reconnaissance des formatrices et formateurs en entreprise, mesure permettant de favoriser les entreprises formatrices lors des procédures d'adjudications des marchés publics (gré à gré et sur invitation), réflexion sur les conditions cadres de l'apprentissage, ainsi que la mise en place de mesures incitatives voire contraignantes, par exemple sur le modèle de la politique de l'apprentissage de l'Etat de Genève.

Pour le bureau du CIF



Frank Sobczak  
Président











Filipa Chinarro  
Vice-Présidente

## 4. ANNEXES

- Annexe 1 : Légende des indicateurs
- Annexe 2 : Priorité 4 du CIF 2023-2028
- Annexe 3 : Cartographie des événements IOSP

## Annexe 1: Légende des indicateurs

Tendance observée		Augmentation = amélioration
Tendance observée		Augmentation = dégradation
Tendance observée		Diminution = amélioration
Tendance observée		Diminution = dégradation
Tendance observée		Stabilité
Evolution souhaitée		Augmentation
Evolution souhaitée		Diminution
Evolution souhaitée		Stabilité

## Annexe 2 : Priorité 4 du CIF 2023-2028

## Priorité 4

## Renforcer l'information et l'orientation scolaires et professionnelles, en particulier au cycle d'orientation

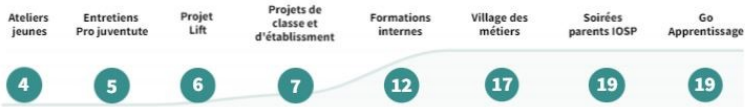



Le dispositif d'information et d'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) doit continuer à être renforcé pour permettre une meilleure orientation de l'ensemble des élèves et valoriser davantage la formation professionnelle auprès des jeunes, de leurs parents et du corps enseignant. Pour ce faire, un étroit partenariat entre l'Ecole, l'OFPC et les milieux professionnels est essentiel.

Actions	Mesures
1. Renforcer la prestation IOSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la délivrance des cours IOSP.</li> <li>Développer la formation continue du corps enseignant du CO en matière d'IOSP.</li> <li>Dispenser une information sur l'IOSP à l'ensemble des parents d'élèves dès la 10e année.</li> <li>Implémenter le stage obligatoire de 2 à 5 jours en priorité en 10e année (jusqu'à la fin du 1er semestre de la 11e année).</li> <li>Renforcer les conditions cadres dédiées à l'IOSP pour toutes les sections du CO, en particulier pour la section LS.</li> <li>Renforcer l'utilisation du bilan d'orientation en 10e année.</li> </ul>
2. Valoriser la filière de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer les élèves et les amener aux événements dans des conditions logistiques et pédagogiques optimales (SwissSkills, Cité-métiers.ch l'expo ...).</li> <li>Pérenniser GO-Apprentissage dans chaque CO.</li> <li>Sensibiliser à la diversité des métiers et des formations dès le primaire et tout au long de l'enseignement secondaire I et II.</li> <li>Pérenniser la publication du journal <i>Génie des métiers</i> destiné aux parents des élèves du CO et mieux le faire connaître.</li> </ul>
3. Consolider la participation des milieux professionnels dans l'IOSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître l'information sur le dispositif des référentes et référents métiers.</li> <li>Renforcer l'utilisation de monparcours.ch, en complémentarité avec orientation.ch.</li> <li>Mieux faire connaître la plateforme gestage.ch.</li> <li>Développer les synergies entre le CO, les CFP, les milieux professionnels et les autres partenaires.</li> </ul>

## Annexe 3 : Cartographie des événements IOSP

## Comment l'IOSP est-il investi par les établissements ?

 **Dispositifs**

 **Offres partenaires**
